

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 125 (2011)

Heft: 1

Artikel: Concessions d'armoiries aux couleurs nationales en Belgique

Autor: Harmignies, Roger

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746933>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concessions d'armoiries aux couleurs nationales en Belgique

ROGER HARMIGNIES A.I.H.

Il y a des années déjà, nous avons recensé et analysé ce qu'il est convenu d'appeler les «marques d'honneur» dans les armoiries de la noblesse de Belgique.¹ Il s'agissait essentiellement de deux pièces honorables traditionnelles précises, le chef de Belgique, *de sable au lion issant d'or, armé et lampassé de gueules*, et le chef aux couleurs nationales, *tiercé en pal de sable, d'or et de gueules*. Ces distinctions ont été concédées à des personnalités belges ayant rendu des services exceptionnels au pays ou au souverain. Depuis lors, elles n'ont plus été attribuées que fort rarement.²

S'il convient d'éviter une dévalorisation de tels honneurs, appelés à n'être accordés que de façon tout à fait exceptionnelle, il peut s'avérer opportun de distinguer néanmoins des personnes qui ont brillé chacune dans leur domaine ou qui ont contribué au rayonnement de leur patrie. Pour ce faire, il apparaît bien que l'on ait cherché à intégrer les couleurs de la Nation³ dans les armoiries de certains anoblis, en leur composant des blasons aux émaux *gueules, or et sable*, selon deux procédés distincts.

Dans un premier temps, on a concédé le chef tiercé aux couleurs nationales, mais chargé ou chaque tiers chargé de meubles, ce qui évitait le recours à un chef «de Belgique» proprement dit.

Sous le règne de Léopold 1^{er} déjà, le sénateur Dominique SIRAUT, bourgmestre de Mons, président du Conseil provincial du Hainaut, avait été anobli et fait baron le 10 avril 1847⁴, avec augmentation d'armoiries. Ses armes de

famille, *de gueules à l'ancre d'or brochant sur une balance du même*, furent honorées d'un chef tiercé en pal, au 1^{er} de gueules à la muraille crénelée d'argent, au 2^e d'or à trois fusées d'azur accolées en fasce, au 3^e de sable au miroir d'or dans lequel se mire en se tortillant un serpent d'argent (Fig. 1). Les trois couleurs sont disposées ici dans l'ordre où elles sont citées dans la Constitution belge. On notera que le 1^{er} canton était celui des barons maires sous l'Empire ; le 2^e était celui des comtes présidents de collège électoral, mais aux émaux nécessairement inversés.

Tout à la fin du règne, le 30 octobre 1865, le peintre Henri LEYS, membre de l'Académie royale de Belgique, fut fait baron; ses armes consistent en un *losangé d'or et de gueules, au chef de sable chargé de trois merlettes d'argent, au franc-canton tiercé en pal de sable, d'or et de gueules, chargé d'un écusson d'azur à 3 écussons d'argent* (Fig. 2). Les couleurs nationales, dans l'ordre actuel, sont «brisées» par le blason de l'Art.

Ce type de distinction n'a plus été concédé pendant près d'un siècle et demi. Il a soudain resurgi le 17 septembre 2003, quand le roi Albert II anoblit et fait chevalier Raymond CEULEMANS, ancien joueur de billard professionnel, 35 fois champion du monde dans cette spécialité. Les armes, des plus allusives, qui lui ont été concédées sont *de sinople à deux queues de billard passées en sautoir d'or, les procédés et viroles d'argent, au chef tiercé en pal de sable, d'or et de gueules, chargé de trois boules, respectivement d'argent, de gueules et d'or*⁵ (Fig. 3).

Le second moyen, que l'on utilisera de manière plus systématique, va consister à composer des armoiries dont les partitions sont *de gueules et de sable* et dont les figures ou meubles principaux sont *d'or*.

¹ Cf. *Les marques d'honneur dans les armoiries concédées par les Rois des Belges*, in «Archivum Heraldicum», n° 2/3, 1966, p. 27.

² Cf. *Marques d'honneur, augmentations et changements d'armoiries concédés de nos jours en Belgique*, in «Actes du 5^e colloque international d'héraldique», Spolète 1987, p. 87.

³ Rouge, jaune et noir, selon l'article 125 (actuel 193) de la Constitution, jamais amendé depuis 1831.

⁴ Les dates citées sont celles des lettres patentes, parfois de loin postérieures aux arrêtés royaux de concession mais indispensables pour donner plein effet à ceux-ci.

⁵ Ce blasonnement est discutable. Comme dans le cas Siraut, nous aurions préféré dire : *au chef tiercé en pal, au 1. de sable à une boule d'argent, au 2. d'or à une boule de gueules, au 3. de gueules à une boule d'or*.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

1 – Siraut, 2 – Leys, 3 – Ceulemans, 4 – Janssen G., 5 – Janssen E., 6 – Van Gysel, 7 – Van Gysel de Meise., 8 – Perelman, 9 – Fossion, 10 – Bernard

Une première concession de ce genre se situe au tout début du règne d'Albert I^{er} et il est d'ailleurs évident que la procédure avait déjà été engagée avant le décès du roi Léopold II survenu en décembre de l'année précédente. Le 5 janvier 1910, Gérard JANSSEN, directeur de la Société générale de Belgique, a obtenu concession de noblesse et du titre de baron, avec pour blason: *coupé, au 1. de gueules au lion issant d'or tenant de la patte dextre une étoile à six rais du même, au 2. de sable à trois croissants d'argent* (Fig. 4). Il semble évident que, si l'on inverse les émaux des deux champs de ce blason, on obtint pratiquement un chef de Belgique «au lion issant», que l'on n'aurait pas désiré concéder tel quel.

Vingt ans après, le 15 janvier 1930, un cousin du bénéficiaire précédent, Emmanuel JANSSEN, vice-président du Comité national de secours et d'alimentation, obtint la même faveur, mais le 2 de ses armes porte *trois besants*

d'or au lieu des croissants d'argent (Fig. 5), ce qui accentue la signification des trois émaux. Avec un titre de baron, les mêmes armoiries ont bien entendu été concédées, le 1^{er} décembre 1986, au petit-fils cadet du précédent, Daniel JANSSEN, président h^{re} de la Fédération des entreprises de Belgique.

C'est également dans les années 1980, donc à la fin du long règne du roi Baudouin († 1993), que réapparaissent, coup sur coup, quatre concessions d'armoiries nouvelles basées sur cette même utilisation des couleurs nationales afin de distinguer particulièrement certains anoblis.

Le 14 novembre 1983, l'homme d'affaires Jean-Paul VAN GYSEL, consul général de Monaco, est anobli et fait chevalier, aux armes *de gueules à une frette d'or, au comble de sable chargé de trois étoiles à cinq rais du second* (Fig. 6). Il sera fait baron en janvier 1993 et, devenu entre-temps

Van GYSEL de MEISE, il obtint du roi Albert II, le 7 avril 2005, de remplacer les étoiles de son écu par *trois besants d'or* (Fig. 7)⁶.

Le 18 septembre 1984, anoblissement et titre de baron sont concédés (à titre posthume) au professeur Chaim PERELMAN, ancien doyen de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France, avec un blason *tranché* : *au 1. de gueules à un chandelier à sept branches d'or, au 2. de sable à trois épis d'or posés en pal et rangés en bande* (Fig. 8), où le chandelier et les épis sont empruntés à la symbolique hébraïque. En outre, le heaume est assorti de lambrequins tricolores, «de gueules, de sable et d'or», ce qui est tout à fait inusité et donc exceptionnel.

Deux ans plus tard, le 1^{er} septembre 1986, Henri FOSSION, président national des Plus grands mutilés et invalides de guerre, président des «Ailes brisées de Belgique», est anobli avec le titre de baron ; son écu est *tranché de gueules et d'or, une aigle de sable brochant sur le tranché* (Fig. 9). Compte tenu de la personnalité du bénéficiaire et encore que leur disposition puisse surprendre, il s'agit bien ici des couleurs nationales.

Le 28 novembre de la même année, l'historien Henri BERNARD, professeur émérite de l'École royale militaire, co-fondateur du Service clandestin de renseignement «Luc», obtient concession de noblesse et du titre de baron, avec les armes *de gueules à la barre d'or chargée d'une plume d'oie taillée de sable* (Fig. 10).

Les concessions de ce genre d'armoiries «tricolores» vont devenir relativement plus fréquentes à partir du règne du roi Albert II. On en repère de nos jours une bonne dizaine.

Le 15 septembre 1995, le lieutenant-colonel (r.) Raymond de HEUSCH, ancien aide de camp du roi Baudouin, conseiller h^{re} au département du grand maréchal de la Cour et administrateur à la Donation royale, est anobli et fait baron aux armes *de gueules à une flèche d'or posée en bande, la pointe en haut, au chef de sable chargé de la lettre majuscule B*

⁶ Aucune information n'est disponible sur les raisons de cette modification d'armoiries. Peut-être a-t-on voulu se démarquer des armes Gysemberg (Fig. 12) pour éviter une confusion trop fréquente.

*surmontée de la couronne royale, le tout d'or*⁷ (Fig. 11). Vu la parenté éloignée avec la famille noble de HEUSCH qui porte *d'or à la flèche de gueules*, l'inversion des émaux pourrait être une brisure, mais la concession porte à penser qu'il s'agissait bien de rappeler les couleurs nationales.

Un an plus tard, presque jour pour jour, le 16 septembre 1996, le lieutenant-général (r.) Maurice GYSEMBERG, ancien chef d'état-major général, aide de camp h^{re} du Roi, est également anobli et fait baron, avec des armes *de gueules à un chêne arraché d'or, au chef du même chargé de trois étoiles de sable* (Fig. 12). Le schéma de base est le même que le précédent, mais les émaux en chef sont toutefois inversés.

Le 8 août 1997, l'industriel et ancien champion cycliste Édouard dit Eddy MERCKX, vice-président du Comité olympique interfédéral belge, est anobli et fait baron, avec un blason *gironné de sable et de gueules de seize pièces, à une roue de seize rayons d'or brochant sur le tout* (Fig. 13)⁸. En outre, le cimier est constitué par «la roue de l'écu entre un vol à l'antique de sable et de gueules», ce qui dispose la séquence des émaux dans l'ordre des couleurs du drapeau national.

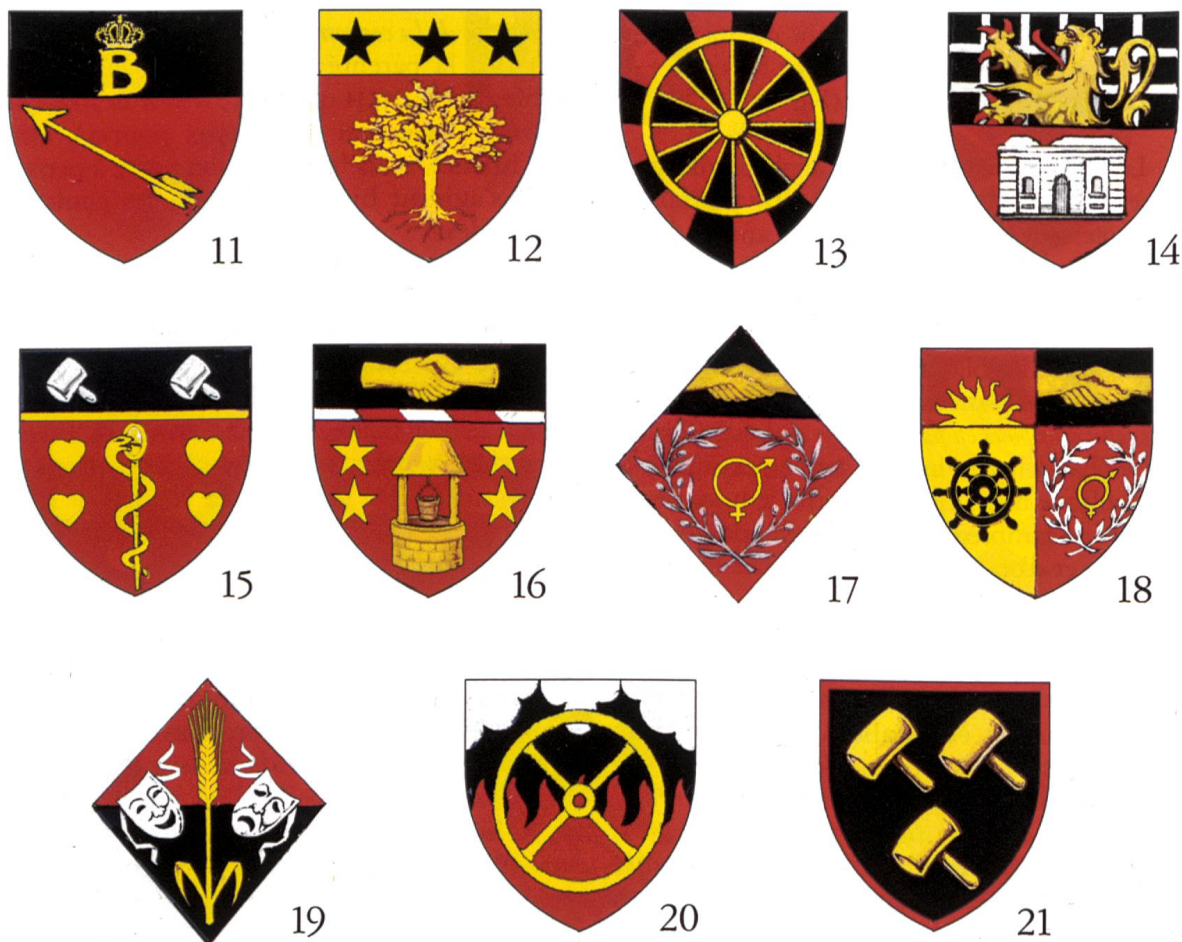
Le 30 juin 2000, le professeur Paul LEVY, président h^{re} du mémorial du Fort de Breendonk⁹, est anobli avec le titre de baron et obtient un écu *coupé, au 1. de sable à une grille d'argent, chargée d'un lion issant d'or; armé et lampassé de gueules, au 2. de gueules à un Fort de Breendonk d'argent* (Fig. 14). On peut voir également ici une sorte de brisure du chef de Belgique «au lion issant».

En 2005, le 8 mars, le docteur Jean CUVELIER, spécialiste de la chirurgie cardio-thoracique de renommée internationale, est anobli avec le titre de baron; ses armes sont *de gueules au bâton d'Esculape accosté de quatre cœurs, le tout d'or, au chef de sable chargé de deux maillets penchés d'argent et soutenu d'or* (Fig. 15).

⁷ Pour la concession d'un monogramme royal, voir les articles cités en notes 1 et 2.

⁸ Le gironné renvoie sans aucun doute au Tour de France et au Tour d'Italie, le *Giro*.

⁹ Durant l'occupation, de 1941 à 1944, l'ancien fort de Breendonk, près de Malines, servit aux Allemands de lieu de détention pour les prisonniers politiques belges et nombre d'entre eux y furent exécutés.



11 – de Heysch, 12 – Gysemberg, 13 – Merckx, 14 – Lévy, 15 – Cuvierliet, 16 – Vandeputte, 17 – Pécher, 18 – Helsmoortel, 19 – Cooreman, 20 – Streydio, 21 – d’Udekem

Le 26 avril de la même année, Tony VANDEPUTTE, conseiller général de la Fédération des entreprises de Belgique, régent de la Banque nationale, est anobli et fait baron, aux armes *de gueules à un puits surmonté d'une toiture, le seau remonté; accosté de quatre étoiles, le tout d'or, au chef de sable chargé d'une foi d'or et soutenu par un filet d'argent à deux bandes de gueules* (Fig. 16). Ces armes sont parlantes, le patronyme étant l'équivalent du français «Dupui(t)s». D'autre part, il saute aux yeux que le schéma de construction de ce blason est identique à celui qui précède.

On retrouve ce même schéma lorsque Antoinette PECHER, présidente de l'Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de la guerre, vice-présidente du «Nederlandstalige Vrouwenraad», obtient concession de noblesse et du titre de baronne le 15 septembre 2006. Ses armes très allégoriques sont *de gueules aux symboles du sexe masculin et du*

*sexe féminin d'or superposés*¹⁰, entre deux branches fruitées d'olivier d'argent, au chef de sable chargé d'une foi d'or mouvant des flancs (Fig. 17). Les mêmes lettres patentes anoblissent les enfants issus du mariage de la bénéficiaire avec feu Pierre HELSMOORTEEL président h^{te} de la Chambre syndicale belge des Auxiliaires de transports fluviaux. Leur blason est *parti, au 1. d'or à une roue de gouvernail de sable, au chef de gueules à une ombre de soleil issante d'or, au 2. les armes de leur mère* (Fig. 18). Les couleurs nationales se retrouvent aussi dans les armes Helsmoortel, mais peut-être s'agissait-il simplement d'assurer leur cohérence chromatique.

¹⁰ Cette figure évoque un aspect de la carrière de la titulaire, consacré à la défense des droits de la femme et à l'égalité des sexes. Mais en fusionnant ainsi les symboles de Mars et de Vénus, on a oublié que, selon la mythologie, leur relation était adultère, puisque la déesse était l'épouse de Vulcain. Manipuler les symboles n'est pas sans risque!

Un an auparavant, le 1^{er} août 2005, la comédienne Leonia COOREMAN, plus connue sous son pseudonyme Annie CORDY, avait été anoblie avec le titre de baronne. Le schéma de ses armes est différent ; elles consistent cette fois en un *coupé de gueules et de sable, chargé d'un épi de blé d'or feuillé de deux pièces, accompagné de deux masques de la commedia dell'arte [...] d'argent* (Fig. 19). Comme le blé se dit «koren» en néerlandais, ces armes sont à la fois parlantes et allusives. À noter que la devise «LA PASSION FAIT LA FORCE» est un clin d'œil à la devise nationale.

Le 13 mars 2007, Jean-Marie STREYDIO, président h^{te} de l'Office national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, anobli et fait baron, se voit concéder un blason *coupé flamboyant de sable et de gueules, à trois nuées d'argent en chef, l'une mouvant de l'angle dextre l'autre de l'angle senestre et une troisième du bord supérieur de l'écu, un volant d'or brochant sur le tout* (Fig. 20). À l'analyse, on constate que ces armes, originales mais malaisées à blasonner, sont en réalité construites selon le même schéma que le blason précédent : un coupé, le meuble central d'or et des figures complémentaires d'argent.

Tous les cas décrits plus haut concernent des anoblissements avec concession de titre, baron(ne) ou chevalier. Pour être complet, il faut également mentionner une concession plus particulière intervenue entre-temps.

Le 12 août 2000, le baron (Henri) d'UDEKEM d'ACOZ, ses frères non titrés, Raoul et Patrick, et tous leurs descendants sont faits comtes et comtesses et leurs armes, *de sable à trois maillets penchés d'or*, sont augmentées d'une filière de gueules (Fig. 21). Couplé dans le cas présent avec l'élévation à un titre supérieur¹¹, l'ajout *motu proprio* de la troisième couleur nationale est caractéristique. Il démontre bien que la concession d'armoiries aux partitions *de gueules et de sable* et meubles *d'or* est vraiment une faveur royale et que, aux yeux du Conseil

¹¹ Cette concession à tous les descendants avait essentiellement pour objectif d'attribuer le titre de comtesse à Mathilde d'Udekem d'Acoz, fille aînée de Patrick, avant son mariage avec l'héritier du Trône, le prince Philippe, duc de Brabant.

de noblesse¹², cette combinaison de ces trois émaux constitue effectivement une marque de distinction spécifique dans les armoiries de certains anoblis.

Si nous récapitulons en transformant ces données sous forme de tableau, nous pouvons faire apparaître la fréquence des diverses options choisies au sein du système tricolore :

Émaux	sa/gu+or	gu/sa+or	or/gu+sa	Totaux
Chef	5		1	6
Comble	2			2
Coupé	2	3		5
Tranché		1	1	2
Barre			1	1
Gironné	1			1
Filière		1		1
Totaux	10	5	3	18

On peut ainsi constater une nette préférence pour les partitions horizontales¹³ de l'écu (13/18), ainsi que pour le *sable* placé à la partie supérieure de celui-ci (10/18)¹⁴. Sauf trois exceptions, dont deux partitions obliques, l'*or* s'utilise pour les pièces et meubles principaux, les éléments complémentaires éventuels étant parfois *d'argent*.

Les dessins illustrant cet article sont basés sur les armoiries figurant dans les lettres patentes, telles qu'elles sont reproduites dans l'*Armorial de la Noblesse belge*, de Paul JANSSENS et Luc DUERLOO (1992), et les *Lettres patentes de noblesse octroyées par S.M. Albert II, Roi des Belges*, de Paul DE WIN (2000 et 2010).

Adresse de l'auteur : Roger Harmignies
Rue Martin Lindekens, 57
B-1150 Bruxelles.

¹² Le Conseil de noblesse a succédé le 27 février 1996 à l'ancien Conseil héraldique institué un siècle et demi auparavant, le 6 février 1844. Sa mission consultative en matière nobiliaire – et donc héraldique – est pratiquement la même, mais son organisation interne est différente.

¹³ Les traits de partition sont classiques, toujours rectilignes ; le cas de la figure 20 est exceptionnel.

¹⁴ Les blasonnements officiels ne précisent pas, comme il se devrait le cas échéant, que le chef (ou le comble) est «cousu».

Résumé

Concessions d'armoiries aux couleurs nationales en Belgique

Afin de ne pas dévaloriser les «marques d'honneur» héraldiques traditionnelles, chef au lion issant ou chef tiercé aux couleurs de la Nation, on a d'abord «brisé» les chefs tiercés en les chargeant de meubles. Depuis le début du XX^e siècle, on a aussi concédé à diverses personnalités des armoiries dont les émaux correspondent aux couleurs nationales. On dénombre près d'une vingtaine de ces blasons tricolores. Dans leur grande majorité, les champs sont *de gueules* et *de sable*, les meubles principaux étant *d'or*.

Zusammenfassung

Verleihung landesfarbiger Wappen in Belgien

Um die herkömmlichen heraldischen Ehrenzeichen (Schildhaupt mit wachsendem Löwen bzw. mit den drei Landesfarben) nicht zu entwerten, hat man zuerst das dreifarbige Schildhaupt mit Beizeichen belegt. Seit dem Anfang des XX. Jahrhunderts werden an gewisse prominente Persönlichkeiten Wappen verliehen, deren Farben den Landesfarben entsprechen. So bestehen etwa zwanzig solche dreifarbigem Wappenschilde. Meistenteils zeigen ihre *roten* und *schwarzen* Felder *goldene* Hauptfiguren.